

**Mairie de GATEY**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du**  
**3 février 2017**

L'an Deux Mil dix-sept, le 3 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GATEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme LACAILLE Isabelle, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames LACAILLE Isabelle et GONNET Marie-Claude, Messieurs, FORT Alain, LAHAYE Sébastien, MAURON Bernard, PONCET Alain et VOIRET Simon

**ABSENTS** : MAITRE Jérôme, LAPLACE Bruno

**SECRETARE** : Mme GONNET Marie-Claude.

**I RESTES A REALISER**

Pour assurer le paiement des dépenses d'investissements réalisées en 2016 et non mandatées, il convient d'établir l'état des restes à réaliser. Cet état sera reporté sur l'exercice 2017 sans attendre le vote du budget. Le montant des dépenses d'investissement à reporter s'élève à 5 005.79 €. Le conseil vote à l'unanimité l'état des restes à réaliser.

**II ASSOCIATION FONCIERE**

En remplacement de Mr Jérôme MAITRE indisponible, le conseil nomme Mr Sébastien LAHAYE à sa place.

**III DEPENSES INVESTISSEMENT**

Pour assurer le paiement des dépenses d'investissements réalisées en 2016 et non mandatées, il convient d'engager liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le conseil vote à l'unanimité les dépenses d'investissements dans la limite du quart des dépenses 2016 soit 9500 € et décide que les dépenses d'investissements concernées sont les suivantes :

- Achat d'une débroussailleuse 620€ article 2158

Séance levée à 18h45

GATEY le 3 février 2017.

